



Distr. générale  
9 juin 2015  
Français  
Original : anglais



## Troisième Conférence internationale sur le financement du développement

Addis-Abeba, 13-16 juillet 2015

---

### Renseignements à l'intention des participants

#### Note du Secrétariat

#### I. Historique

1. Par sa résolution 68/204, l'Assemblée générale a décidé de tenir une troisième conférence internationale sur le financement du développement en vue d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha, de redynamiser et renforcer le suivi du financement du développement, de recenser les obstacles et contraintes rencontrés dans la réalisation des buts et objectifs fixés dans ces instruments, ainsi que les mesures et initiatives propres à les surmonter, et de se pencher sur les questions nouvelles ou naissantes, notamment dans le contexte des activités récemment entreprises au niveau multilatéral en vue de promouvoir la coopération internationale pour le développement, compte tenu de l'évolution actuelle du climat dans ce domaine, de l'interdépendance de toutes les sources de financement du développement, des synergies entre les objectifs de financement dans les trois dimensions du développement durable ainsi que de la nécessité d'appuyer le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. Par sa résolution 68/279, l'Assemblée a décidé que la Conférence se tiendrait à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015, au niveau politique le plus élevé possible et adopterait un document final négocié et convenu au niveau intergouvernemental. Par sa résolution 69/278, l'Assemblée a décidé des nouvelles modalités de la Conférence.

#### II. Date et lieu de la Conférence

2. Conformément à la résolution 68/279, la Conférence se tiendra du 13 au 16 juillet 2015 au Centre de conférence des Nations Unies de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), à Addis-Abeba.

3. Le Centre de conférence se situe dans le centre-ville, à environ 10 minutes en voiture de l'aéroport.

#### III. Secrétariat de la Conférence

4. Le Secrétaire général de la Conférence est le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales. Le secrétariat chargé des questions de fond est le Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques



et sociales ([ffdoffice@un.org](mailto:ffdoffice@un.org)). On trouvera de plus amples informations sur le site Web de la Conférence ([www.un.org/esa/ffd/ffd3/](http://www.un.org/esa/ffd/ffd3/)) et sur l'annonce de la Conférence, publiée dans le *Journal des Nations Unies* ([www.un.org/Docs/journal/Fr/latestf.pdf](http://www.un.org/Docs/journal/Fr/latestf.pdf)).

5. Le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences assumera les fonctions de Secrétaire de la Conférence.

#### IV. Calendrier de la Conférence et attribution des places

6. Le calendrier provisoire de la Conférence peut être consulté à l'adresse suivante : [www.un.org/esa/ffd/ffd3/wp-content/uploads/sites/2/2015/05/FFD3-Provisional-Timetable.pdf](http://www.un.org/esa/ffd/ffd3/wp-content/uploads/sites/2/2015/05/FFD3-Provisional-Timetable.pdf). L'ordre du jour et le règlement intérieur provisoires de la Conférence sont respectivement publiés sous les cotes A/CONF.227/1 et A/CONF.227/2.

7. Le programme des séances sera publié tous les jours dans le *Journal* de la Conférence, où seront annoncées les activités quotidiennes et où figureront des renseignements comme les titres, les horaires et le lieu des réunions, points de l'ordre du jour à examiner ainsi que les documents pertinents.

8. La séance plénière d'ouverture officielle, qui aura lieu le lundi 13 juillet à 10 heures dans la salle de conférence 1, sera consacrée à l'examen de toutes les questions de procédure et d'organisation, dont l'élection du Président de la Conférence et des autres membres du Bureau, l'adoption du Règlement intérieur et de l'ordre du jour, la désignation des membres de la Commission de vérification des pouvoirs et d'autres questions. Le Président de la Conférence, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Président de l'Assemblée générale, le Président du Groupe de la Banque mondiale, la Directrice générale du Fonds monétaire international et le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce feront des déclarations.

9. Au début de la 2<sup>e</sup> séance plénière, qui se tiendra le lundi 13 juillet à 15 heures, le Président du Conseil économique et social, le Secrétaire général de la CNUCED et l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement, s'exprimant en sa qualité de Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement, seront invités à faire des déclarations. Seront également présentés lors de cette séance les rapports des forums des organisations de la société civile et sur le commerce international, qui se tiendront en marge de la Conférence.

10. Faute d'espace au Centre de conférence, lors de la séance d'ouverture de la Conférence et des séances plénières qui suivront, la délégation de chaque État participant ainsi que celle de l'Union européenne se verront attribuer deux places : une à la table de conférence et une en retrait. Des places seront également attribuées aux autres participants. Seuls les détenteurs d'une carte spéciale pourront assister à la séance plénière d'ouverture et aux séances plénières qui suivront. Des dispositions seront prises pour permettre aux participants ne possédant pas de carte spéciale de suivre les séances plénières en direct en vidéo, dans une salle annexe.

11. Les inscriptions sur la liste des orateurs sont ouvertes depuis mai. Tous les États souhaitant y figurer sont priés de contacter le Secrétariat ([muturi@un.org](mailto:muturi@un.org)) et d'indiquer le nom et la qualité de l'orateur. Il est proposé de limiter la durée de chaque déclaration à cinq minutes.

### **Tables rondes multipartites**

12. Conformément à la résolution 69/278, les six tables rondes multipartites se tiendront de l'après-midi du 13 juillet jusqu'au 16 juillet dans la matinée, dans la salle de conférence 2, en marge des séances plénières. Les tables rondes 1, 3 et 5 porteront sur le thème suivant : « Le partenariat mondial et les trois dimensions du développement durable »; et les tables rondes 2, 4 et 6 s'articuleront autour du thème : « Veiller à la cohérence des politiques et assurer un environnement propice au développement durable à tous les niveaux ». Les tables rondes seront ouvertes à l'ensemble des États participants et à un nombre limité d'observateurs, d'entités des Nations Unies, d'organisations de la société civile et d'entités du secteur privé (voir par. 53). Les participants aux tables rondes seront libres de choisir leur place, et la liste des orateurs ne sera pas établie à l'avance. Étant donné que les États participants peuvent prendre part aux six tables rondes et afin de faciliter l'attribution des places pour chaque table ronde, ces États sont invités à écrire au Secrétariat ([del-vasto@un.org](mailto:del-vasto@un.org)) pour indiquer les tables rondes auxquelles ils ont l'intention de participer. Afin d'assister aux tables rondes, chaque État participant recevra deux cartes spéciales qui donneront accès à la salle de conférence 2.

### **Grande commission**

13. Si une grande commission venait à être créée, ses membres se réuniraient dans la salle de conférence 5.

## **V. Demandes d'organisation de réunions**

14. Dans la limite de l'espace disponible, tout sera mis en œuvre pour permettre la tenue de réunions des groupes régionaux et d'autres grands groupes d'États et de réunions informelles. Les demandes autres que celles concernant les manifestations parallèles (voir, plus loin, sect. IX) devront être envoyées par voie électronique ([emeetsm@un.org](mailto:emeetsm@un.org)), en précisant « Troisième Conférence internationale sur le financement du développement » (ou « Third FfD Conference ») dans l'objet.

### **Réunions bilatérales**

15. Pour les réunions bilatérales entre États au niveau des chefs d'État ou de gouvernement ou au niveau ministériel, huit salles pouvant accueillir chacune 10 participants au maximum seront mises à la disposition des États participants au rez-de-chaussée du Centre de conférence. Les demandes concernant les réunions bilatérales devront être adressées par voie électronique ([emeetsm@un.org](mailto:emeetsm@un.org)), en précisant « BILATS » dans l'objet. Les attributions de salles de réunion seront toutes confirmées la veille de la réunion. Pour éviter que la salle ne soit réservée deux fois, seule la délégation qui proposera la réunion bilatérale devra présenter la demande. Les réservations seront acceptées pour les réunions de 20 minutes. Il faudra absolument que soient précisées la date et l'heure de chaque réunion et que le nom ainsi que la qualité de l'autre délégation participant à la réunion bilatérale figurent dans la demande. Tout sera mis en œuvre pour que les délégations puissent tenir leurs réunions consécutives dans la même salle. Les salles seront disponibles de 8 heures à 18 heures, du 13 au 16 juillet.

## VI. Interprétation

16. Les six langues officielles de la Conférence sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. L'interprétation simultanée des débats dans les six langues officielles sera assurée lors des séances plénières et des tables rondes. L'interprétation sera assurée en anglais et en français pour les conférences de presse.

17. Les déclarations prononcées dans l'une des six langues officielles seront interprétées dans toutes les autres. En séance plénière, tout représentant peut prendre la parole dans une langue autre que les langues officielles. En pareil cas, sa délégation doit soit assurer l'interprétation de sa déclaration, soit en fournir le texte écrit dans l'une des langues officielles. L'interprétation ou le texte écrit sera considéré par le Secrétariat comme constituant le texte officiel de la déclaration, et c'est à partir de ce texte que les interprètes de l'ONU interpréteront vers les autres langues officielles.

## VII. Documentation

18. La documentation officielle de la Conférence sera publiée en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol, en français et en russe.

### **Distribution des documents officiels**

19. Les comptoirs de distribution des documents à l'intention des délégations seront situés à l'entrée des salles de conférence 1 et 2. Il y aura, au rez-de-chaussée du Centre de conférence, des casiers étiquetés au nom des États. Chaque délégation disposera d'un casier individuel où seront déposés des exemplaires de tous les documents officiels publiés pendant la Conférence. Il est rappelé aux délégations que ces casiers sont réservés à la distribution des documents officiels de la Conférence et ne doivent pas être utilisés pour la distribution d'autres documents ou communications. La distribution des documents officiels sera limitée à deux jeux de documents par délégation, et les délégations sont invitées à apporter leurs propres appareils mobiles où elles auront enregistré les documents d'avant session. On trouvera toute la documentation relative à la Conférence sur le site Web de cette dernière. Le Journal de la Conférence sera publié en anglais et en français et pourra être consulté sur le site Web de cette dernière; le tirage papier en sera lui aussi limité au Centre de conférence. Un lien permettant d'accéder au programme de chacune des manifestations organisées parallèlement à la Conférence sera publié quotidiennement dans le *Journal*.

### **Distribution du texte des déclarations**

20. Les États participants sont encouragés à limiter la distribution de déclarations sur papier. Les délégations sont priées de remettre au moins 30 exemplaires du texte de leur déclaration au bureau de l'assistant au service des séances des salles de conférence 1 et 2. Les textes des déclarations seront affichés sur le site Web de la Conférence.

## VII. Accréditation des participants et pouvoirs

21. Le Service du protocole et de la liaison de l'ONU gère l'accréditation des délégations officielles des États, des organisations intergouvernementales et des membres associés des commissions régionales, ainsi que des institutions spécialisées et des organisations apparentées, au moyen du système en ligne dénommé « eAccreditation », accessible sur le portail e-deleGATE (<http://delegate.un.int>). Pour les demandes d'accréditation à la Conférence, les délégations officielles doivent s'adresser à leurs missions permanentes ou à leurs missions d'observation et bureaux respectifs à New York, qui ont été préenregistrés dans le système « eAccreditation ». Il leur est vivement recommandé de consulter leurs missions et bureaux de New York pour soumettre en temps voulu les demandes d'accréditation. On trouvera des informations détaillées concernant les procédures d'accréditation sur le site Web du Service du Protocole et de la liaison ([www.un.int/protocol](http://www.un.int/protocol)).

22. Les représentants des organisations intergouvernementales, des membres associés des commissions régionales ainsi que des institutions spécialisées et des organisations apparentées n'ayant pas de bureau à New York qui souhaitent participer à la Conférence doivent suivre une procédure d'accréditation précise dont les modalités sont décrites sur le site Web du Service du protocole et de la liaison.

23. La préaccréditation des participants à la Conférence peut être effectuée à New York jusqu'au 2 juillet via le système d'accréditation en ligne (<http://delegate.un.int>) pour les utilisateurs enregistrés des missions et bureaux. L'accréditation sur place et la délivrance à tous les participants accrédités de cartes d'accès à la Conférence seront assurées du 9 au 16 juillet à Addis-Abeba.

24. Il est fortement conseillé aux missions permanentes, aux missions d'observation et aux bureaux de liaison d'avoir recours à la préaccréditation à New York. Il est rappelé aux représentants que les cartes d'accès (portant les photographies préalablement téléchargées) des dignitaires préaccrédités et des délégués seront préimprimées et pourront être retirées par les représentants des délégations auprès du Centre d'accréditation des Nations Unies, au Millennium Hall d'Addis-Abeba à compter du 9 juillet. Si leur photographie n'a pas été téléchargée au moment de l'inscription en ligne, les représentants devront se faire photographier au Centre d'accréditation d'Addis-Abeba.

25. L'accréditation sur place des représentants des États, des organisations intergouvernementales et des membres associés des commissions régionales, ainsi que des institutions spécialisées et des organisations apparentées, sera assurée par le Groupe des accréditations du Service du protocole à Addis-Abeba sur deux sites, comme suit :

a) Du 9 au 14 juillet 2015, au Centre d'accréditation situé au Millennium Hall, sur la Bole Road (Bole sub-city, Woreda 3, Addis-Abeba);

b) Les 15 et 16 juillet 2015, au Centre d'accréditation du Centre de conférence.

26. Les représentants non accrédités souhaitant obtenir leur accréditation sur place devront présenter leurs lettres de créance ou de nomination, ainsi qu'un passeport ou une pièce d'identité officielle avec photo en cours de validité, et remplir un formulaire d'accréditation sur place. Après vérification et approbation par le Groupe

des accréditations du Service du protocole, les représentants seront photographiés et une carte d'accès leur sera délivrée.

27. Dès le 9 juillet, toutes les communications officielles, dont les listes des délégations et les documents relatifs à la Conférence, devront être adressées par télécopie au Groupe des accréditations du Service du protocole, aux centres d'accréditation indiqués plus haut. Les numéros de télécopie seront affichés sur le site Web du Service du protocole et de la liaison ([www.un.int/protocol](http://www.un.int/protocol)) d'ici le 26 juin. Les délégations peuvent également obtenir le numéro de télécopie auprès dudit service à New York (1 212 963 7171).

28. Conformément à l'usage, les chefs d'État ou de gouvernement, les vice-présidents et les princesses/princes héritiers ainsi que leur conjoint recevront des cartes d'accès spéciales sans photographie. Les participants ayant rang de vice-premier ministre ou de ministre et leur conjoint se verront délivrer des cartes spéciales avec photo.

29. Le Service de la sécurité et de la sûreté de l'ONU enregistrera les agents des services de sécurité des dignitaires participant à la Conférence et leur délivrera les cartes d'accès appropriées (voir plus loin, par. 62).

30. Chaque délégation représentant un État Membre, le Saint-Siège, les îles Cook, Nioué, l'État de Palestine, l'Union européenne, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international ou l'Organisation mondiale du commerce pourra occuper deux sièges dans la salle des séances plénières.

31. Pour des raisons de sécurité et d'espace, l'accès aux séances plénières se déroulant dans la salle de conférence 1 nécessitera la présentation non seulement d'une carte d'accès à la Conférence, mais également d'un laissez-passer spécial à code couleur. Des cartes spéciales (deux par État participant) seront également délivrées pour la salle de conférence 2. Tous les laissez-passer seront émis aux délégations par le Groupe des accréditations du Service du protocole, à Addis-Abeba.

32. Les heures d'ouverture du Groupe des accréditations seront les suivantes :

Millennium Hall :

9 et 10 juillet	9 heures-18 heures
11 juillet	9 heures-19 heures
12 juillet	8 heures-20 heures
13 et 14 juillet	8 heures-17 heures

Centre de conférence des Nations Unies :

15 juillet	9 heures-17 heures
16 juillet	9 heures-14 h.30

**Liste des délégations**

33. Les délégations des États, des organisations intergouvernementales et des membres associés des commissions régionales, ainsi que des institutions spécialisées et des organisations apparentées sont priées de présenter une liste

détaillée des membres de leur délégation, comportant les titres fonctionnels et les noms et prénoms de tous les représentants, au Service du protocole et de la liaison à New York (bureau S-0201; télécopie : 1 212 963 1921) avant le 2 juillet, et au Groupe des accréditations du Service du protocole à Addis-Abeba à partir du 9 juillet (les numéros de télécopie seront communiqués ultérieurement; voir par. 27), afin qu'ils puissent établir la liste des participants à la Conférence. Si la liste complète n'est pas reçue avant le 9 juillet, le Service du protocole établira la liste des participants sur la base de renseignements tirés des lettres de créance ou de nomination reçues.

### **Pouvoirs**

34. Les pouvoirs des représentants et les noms des représentants suppléants et des conseillers sont communiqués au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et remis en main propre au Bureau des affaires juridiques (à l'attention de Mateus Kowalski, bureau S-3633), si possible une semaine au moins avant la date fixée pour l'ouverture de la Conférence. Les copies des pouvoirs peuvent être envoyées par télécopie (1 212 963 6430). Il faut également adresser une copie de tous les pouvoirs au Service du protocole et de la liaison à New York (télécopie : 1 212 963 1921). À Addis-Abeba, les pouvoirs seront communiqués au Bureau juridique de la Conférence, avec copie au Groupe des accréditations du Service du protocole (dont le numéro de télécopie sera communiqué ultérieurement). Conformément au règlement intérieur provisoire, les pouvoirs doivent émaner soit du chef de l'État ou du chef du gouvernement, soit du ministre des affaires étrangères, soit, dans le cas de l'Union européenne, du Président du Conseil européen ou du Président de la Commission européenne.

## **VIII. Dispositions et services concernant les médias**

### **Retransmission en direct**

35. Le Département de l'information assurera la retransmission en direct des débats de la Conférence. Les travaux seront retransmis en direct au centre de presse à l'intention des journalistes présents sur place. Les séances plénières, les tables rondes et les conférences de presse seront diffusées, en direct et en différé, en anglais et dans la langue de l'orateur sur le site de la télévision en ligne des Nations Unies ([webtv.un.org](http://webtv.un.org)). Les communiqués de presse, les documents officiels, le *Journal* de la Conférence publié quotidiennement, les déclarations et les autres supports d'information seront disponibles aux adresses suivantes : [www.un.org/ffd3](http://www.un.org/ffd3) et [www.un.org/sustainabledevelopment/ffd](http://www.un.org/sustainabledevelopment/ffd). La Conférence sera également commentée en direct sur Twitter, avec les mots-dièse #FFD3 et #action2015. Les participants sont invités à partager des informations sur les réseaux sociaux en utilisant ces mots-dièse.

### **Accréditations des représentants et des médias**

36. La date limite de dépôt des demandes d'accréditation est le 30 juin. Les correspondants éthiopiens ou étrangers en poste en Éthiopie peuvent demander des renseignements sur les formalités d'inscription et d'accréditation en contactant Sophia Denekew à la Section des relations avec les médias de la Commission

économique pour l'Afrique, par téléphone (251 911 97696), ou par courriel (Denekews@uneca.org).

37. Les journalistes venant de l'étranger doivent accomplir les formalités suivantes :

a) Déposer une demande dans le système d'accréditation de l'ONU, en remplissant la fiche de renseignements personnels disponible à l'adresse suivante : [www.un.org/en/media/accreditation/form/](http://www.un.org/en/media/accreditation/form/);

b) Envoyer une lettre d'affectation sur papier à en-tête officiel d'un organe de presse, signée par le directeur de la publication, le rédacteur en chef ou le responsable des affectations, dans laquelle figurent le nom du journaliste qui couvrira la Conférence, la durée de son affectation et ses coordonnées. Cette lettre doit être adressée au Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias, signée, scannée et envoyée en format PDF, par courriel ([malu@un.org](mailto:malu@un.org)) ou par télécopie (1 212 963 4642);

c) Envoyer à [malu@un.org](mailto:malu@un.org) une photo d'identité au format JPEG, accompagnée du nom du journaliste indiqué visiblement;

38. Une fois la demande approuvée, une confirmation sera envoyée par courriel à l'adresse indiquée sur la fiche de renseignements personnels. Les cartes de presse doivent être retirées personnellement au centre d'accréditation, sur présentation d'une version imprimée du courriel de confirmation et de deux pièces d'identité officielles, dont un passeport en cours de validité.

39. Un visa peut être requis pour entrer en Éthiopie. Les journalistes sont priés de remplir le formulaire disponible à l'adresse [www.un.org/en/media/accreditation/pdf/FFD3\\_media\\_forms.doc](http://www.un.org/en/media/accreditation/pdf/FFD3_media_forms.doc) et de l'envoyer, accompagné d'une copie scannée de leur passeport, au gouvernement du pays hôte, aux adresses suivantes : [haji.ibsa4@gmail.com](mailto:haji.ibsa4@gmail.com) et [protocol@mfa.gov.et](mailto:protocol@mfa.gov.et). Toute question concernant les visas doit être envoyée à ces adresses.

40. Les journalistes, photographes et cadres qui accompagnent un chef d'État, de gouvernement ou de délégation doivent également accomplir ces formalités. Leur demande d'accréditation doit être envoyée par la mission permanente concernée auprès de l'Organisation des Nations Unies. La date limite de dépôt des demandes d'accréditation est le 30 juin. Les instructions et mises à jour relatives aux accréditations peuvent être consultées sur le site [www.un.org/en/media/accreditation/FFD3.shtml](http://www.un.org/en/media/accreditation/FFD3.shtml).

### **Conférences de presse**

41. Le porte-parole de la Conférence tiendra des points de presse quotidiens, dans la grande salle de conférence de presse située à gauche de l'entrée principale, à des heures qui seront annoncées ultérieurement. Cette salle accueillera aussi les conférences de presse des délégations et des organismes des Nations Unies. Les demandes d'autorisation de conférence de presse doivent être adressées à [anholt@un.org](mailto:anholt@un.org). Elles devront être faites par écrit par un membre de haut rang de la délégation souhaitant tenir la conférence de presse, et préciser les noms et titres du ou des orateurs, la question qui sera abordée, ainsi que le numéro de téléphone à Addis-Abeba et l'adresse électronique de la personne à contacter pour confirmer les modalités d'organisation.



42. Les conférences de presse seront d'une durée maximum de 30 minutes. Seuls les journalistes accrédités pourront y assister. L'attaché de presse et un nombre limité de membres de la délégation intéressée, ainsi que les fonctionnaires de l'ONU couvrant les conférences de presse pourront également être présents. Le Département de l'information diffusera des renseignements supplémentaires concernant les modalités d'organisation.

43. Le calendrier quotidien des conférences de presse paraîtra dans le *Journal* de la Conférence et sera affiché au centre de presse ainsi que sur le site Web de la Conférence. Il pourra aussi être consulté au service des médias du Centre de conférence et sera envoyé par courriel aux organes de presse accrédités.

#### **Services destinés aux médias**

44. Un centre de presse situé au rez-de-chaussée du Centre de conférence sera à la disposition des journalistes accrédités. Un nombre limité d'ordinateurs reliés à Internet sera en place, de même que des connexions à haut débit pour les journalistes de radio et de télévision. Les travaux des séances plénières et d'autres réunions seront retransmis en direct sur des écrans placés dans le centre de presse et en différents points du Centre de conférence. Les producteurs d'émissions de radio et de télévision pourront obtenir gratuitement, sur demande, un retour image/son ou son en direct des séances plénières, des conférences de presse ou d'autres manifestations. Les journalistes auront également accès à une petite salle pour mener des interviews. Les demandes d'informations concernant la disponibilité de cette salle doivent être adressées au service des médias.

45. Le Département de l'information tiendra à la disposition des médias un dossier de presse sur la Conférence, dans toutes les langues officielles au centre de presse et sur le site Web de la Conférence. Pendant la Conférence, le personnel du Bureau du porte-parole à Addis-Abeba pourra, sous le couvert de l'anonymat ou à titre officiel, fournir des informations aux journalistes.

46. Grâce à un comptoir de distribution installé dans le centre de presse, les journalistes pourront se procurer tous les documents de la Conférence ainsi que des exemplaires des communiqués de presse quotidiens rendant compte des principales activités de la Conférence. Cette documentation pourra également être consultée sur le site Web de la Conférence.

#### **Contacts entre les gouvernements et organisations non gouvernementales et les médias**

47. Pour faciliter les contacts avec les médias, chaque délégation est invitée à communiquer au Bureau du porte-parole (anholt@un.org) les nom et numéro de téléphone de la personne à contacter à Addis-Abeba pour solliciter un entretien ou obtenir des renseignements.

### **VIII. Participation de représentants de la société civile et du secteur privé**

48. Les organisations non gouvernementales et les entités du secteur privé, y compris les petites et moyennes entreprises des pays en développement, sont

invitées à participer aux débats, selon qu'il conviendra, conformément au règlement intérieur de la Conférence.

#### **Accréditation et inscription à la Conférence**

49. Peuvent s'inscrire à la Conférence toutes les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ainsi que toutes les organisations non gouvernementales et les entités du secteur privé qui étaient accréditées aux Conférences de Monterrey et de Doha ou à leurs processus de suivi.

50. Les organisations non gouvernementales et les entités du secteur privé qui ne sont pas dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et qui n'étaient accréditées ni aux conférences de Monterrey et de Doha ni à leurs processus de suivi avaient eu jusqu'au 31 mai 2015 pour demander leur accréditation à l'Assemblée générale.

51. Toute organisation qui était déjà accréditée ou qui vient d'obtenir l'accréditation doit ensuite s'inscrire pour avoir accès au site de la Conférence. Les organisations non gouvernementales peuvent s'inscrire en ligne auprès du Service de liaison des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales, à l'adresse suivante : [www.unngls.org/index.php/ffd3-conference/registration](http://www.unngls.org/index.php/ffd3-conference/registration). La date limite d'inscription des organisations non gouvernementales est le 23 juin.

52. L'inscription des entités du secteur privé est coordonnée par le Comité directeur du secteur privé pour le financement du développement et peut se faire à l'adresse suivante : [www.ffdbusinesscommittee.org/registration.html](http://www.ffdbusinesscommittee.org/registration.html).

#### **Participation aux tables rondes**

53. Chacune des tables rondes pourra accueillir au maximum six représentants d'organisations de la société civile accréditées et six représentants d'entités du secteur privé accréditées. Pour de plus amples informations, consulter le site [www.un.org/esa/ffd/ffd3/preparatory-process/civil-society-business-sector.html](http://www.un.org/esa/ffd/ffd3/preparatory-process/civil-society-business-sector.html).

#### **Participation au Forum mondial des organisations de la société civile et au Forum sur le commerce international**

54. Le Forum mondial des organisations de la société civile se tiendra les 11 et 12 juillet à Addis-Abeba. Il est organisé par le Groupe d'Addis-Abeba pour la coordination des activités des organisations de la société civile, en coopération avec le Gouvernement éthiopien. On trouvera des renseignements supplémentaires, notamment en ce qui concerne les modalités d'inscription, sur le site <https://csoforffd.wordpress.com/>.

55. Le Forum sur le commerce international saura lieu le 14 juillet à l'hôtel Hilton d'Addis-Abeba. Il est organisé par le Comité directeur du secteur privé pour le financement du développement. On trouvera des renseignements supplémentaires, notamment en ce qui concerne les modalités d'inscription, sur le site [www.ffdbusinesscommittee.org/international-business-forum.html](http://www.ffdbusinesscommittee.org/international-business-forum.html).

## IX. Manifestations parallèles

56. Pendant la Conférence, des États, des organismes des Nations Unies et des entités accréditées, institutionnelles ou non, organiseront, à l'intention des participants à la Conférence, une série de manifestations spéciales, notamment des réunions d'information, des séminaires, des ateliers et des tables rondes, sur des questions relatives au financement du développement durable.

57. La date limite pour le dépôt des demandes d'organisation de manifestations parallèles était le 31 mai. On peut consulter la liste complète de ces manifestations à l'adresse suivante : <http://webapps01.un.org/ffd3/sideevents/>.

## X. Sécurité

58. À compter du 13 juillet, l'accès aux locaux du Centre de conférence et à la zone avoisinante sera strictement réservé aux personnes dûment accréditées par l'ONU pour la Conférence.

59. Les membres des délégations gouvernementales et les représentants des organisations intergouvernementales, des organismes des Nations Unies, des médias, des organisations non gouvernementales et des entités du secteur privé pourront retirer leurs cartes d'accès auprès du Centre d'accréditation, dans le Millenium Hall jusqu'au 14 juillet, puis dans les locaux de la CEA les 15 et 16 juillet. Les mesures de sécurité en vigueur pendant la Conférence sont décrites ci-après.

### Sécurité

60. Le Service de la sûreté et de la sécurité de l'ONU, en étroite collaboration avec les autorités de police du pays hôte, sera responsable de la sécurité de toute personne se trouvant dans l'enceinte du Centre de conférence. Les autorités de police de la ville et du pays hôtes seront chargées de prendre toutes les mesures concernant la sécurité et les déplacements à l'extérieur du Centre de conférence et du Centre d'accréditation (installé dans le Millenium Hall), comme il est d'usage pour les conférences officielles.

61. Les services de sécurité du pays hôte assureront la protection des chefs d'État ou de gouvernement ainsi que celle d'un nombre limité d'autres responsables gouvernementaux en détachant auprès d'eux des gardes du corps. Il revient aux ambassades des pays concernés à Addis-Abeba d'en faire la demande auprès du Ministère éthiopien des affaires étrangères. Dans le cas des chefs d'État ou de gouvernement, les ambassades concernées doivent se mettre en rapport avec ledit ministère si elles ne l'ont pas déjà fait.

62. Les délégations dont le chef d'État ou de gouvernement participe à la Conférence souhaitent peut-être contacter le Centre de contrôle de la sécurité du Service de la sûreté et de la sécurité de l'ONU (téléphone : 251 115 445060, 251 115 516537, 251 115 512945; adresse électronique : [SecurityECA@uneca.org](mailto:SecurityECA@uneca.org)), en particulier pour faire accréditer leurs propres gardes du corps et leur faire délivrer des cartes d'accès.

63. Toute question doit être adressée au Chef adjoint de la sécurité et Coordonnateur de la protection des dignitaires pour la Conférence, M. Jaki Azmi (téléphone : 251 911 508209; adresse électronique : [JAzmi@uneca.org](mailto:JAzmi@uneca.org)), ou au

responsable de la sécurité pour la Conférence, M. Yaw Okai (téléphone : 251 911 508578; adresse électronique : [okai@un.org](mailto:okai@un.org)).

#### **Accès au Centre de conférence et à l'intérieur du Centre pendant la Conférence**

64. Pendant la Conférence, l'accès au Centre de conférence sera strictement réservé aux personnes accréditées et munies d'une carte d'accès. Pour éviter tout contretemps, les gouvernements sont priés de faire dûment accréditer les membres de leur délégation et les personnes qui les accompagnent.

65. D'autres restrictions s'appliqueront dans l'enceinte du Centre de conférence, et des cartes spéciales seront notamment nécessaires pour accéder aux salles de conférence 1 et 2. La zone d'accès réservé comprend le salon des dignitaires, le deuxième étage du Centre de conférence, où se trouve le Bureau du Secrétaire exécutif, et l'ensemble des locaux du Centre de conférence. Le Service de la sûreté et de la sécurité de l'ONU contrôlera l'accès à ces zones.

66. Toutes les livraisons doivent être effectuées entre 4 heures et 6 heures et doivent être programmées et autorisées par le Service de la sûreté et de la sécurité de l'ONU et la Police éthiopienne.

#### **Accès au Centre de conférence**

67. On accédera comme suit au Centre de conférence :

a) Délégations et fonctionnaires de l'ONU : accès par l'entrée des piétons du complexe de la CEA ou par l'entrée principale du Centre de conférence;

b) Représentants des organisations non gouvernementales et du secteur privé et personnel local : accès par la porte 2 du complexe de la CEA ou par l'entrée principale du Centre de conférence;

c) Journalistes : accès par la porte 2 du complexe de la CEA ou par l'entrée des expositions du Centre de conférence;

d) Personnalités de très haut rang : accès par la porte 1 du complexe de la CEA ou par l'entrée principale du Centre de conférence;

e) Dignitaires : accès par la porte 3 du complexe de la CEA ou par l'entrée principale du Centre de conférence.

#### **Perte de la carte d'accès ou d'objets personnels**

68. La perte d'une carte d'accès à la Conférence ou d'un objet personnel dans le complexe de la CEA doit être signalée au Centre d'accréditation ou au Service de la sûreté et de la sécurité de l'ONU.

## **XI. Moyens de transport**

69. Le pays hôte assurera un service de navette entre l'aéroport et les hôtels.

70. Un service de navette sera mis à la disposition de l'ensemble des fonctionnaires de l'ONU et des représentants participant à la Conférence entre le Centre de conférence, les hôtels et les lieux des principales manifestations parallèles.

## **XII. Autres informations**

### **Climat**

71. Juillet est un mois pluvieux et relativement froid (les températures varient, en moyenne, entre 12 °C et 18 °C. Il est donc recommandé de porter une veste ou un gilet chaud. Les participants doivent également prévoir des chaussures et manteaux adaptés au climat.

### **Électricité**

72. En Éthiopie, le voltage est de 220-240 volts, avec un courant alternatif de 50 hertz et des prises européennes de 13 ampères à deux fiches.

### **Monnaie (birr éthiopienne)**

73. L'unité monétaire éthiopienne est le birr; 1 birr se divise en 100 cents. Le taux de change est fluctuant. En avril 2015, le taux de change officiel était de 1 dollar des États-Unis pour 20,30 birr éthiopiens.

### **Nourriture et boissons**

74. Le café a été découvert dans la région éthiopienne de Kaffa. Il est très souvent servi après les repas et lors des pauses. Il existe en Éthiopie une cérémonie traditionnelle du café.

75. L'injera, sorte de pain spongieux semblable à une crêpe qui constitue la base du repas éthiopien, est préparé avec de la farine de teff, une céréale antique qui serait cultivée en Éthiopie depuis 4 000 à 1 000 avant Jésus-Christ. Il s'agit de la plus petite céréale au monde, riche en calcium, en phosphore, en fer, en cuivre, en aluminium, en baryum et en thiamine ainsi qu'en protéines, en acides aminés, en glucides et en fibres. Elle ne contient pas de gluten.

### **Langues**

76. L'Éthiopie est un État pluriethnique, où l'on parle quelque 83 langues et 200 dialectes. La langue administrative est l'amharique. L'oromo, le tigrinya et le gurage sont très répandus.

### **Demandes de visa**

77. Il est recommandé que les représentants des pays où l'Éthiopie a une ambassade ou un consulat obtiennent un visa avant leur arrivée. Le coût du visa éthiopien est de 30 dollars par personne (ou l'équivalent en monnaie locale). Le paiement peut être effectué en dollars des États-Unis ou en euros au moment de l'émission. Pour les journalistes, ce coût est de 40 dollars ou l'équivalent en euros. Un visa sera délivré gratuitement aux titulaires d'un passeport diplomatique ou militaire ou d'un laissez-passer de l'ONU.

### **Santé**

78. Addis-Abeba se trouvant à 2 400 mètres au-dessus du niveau de la mer, il est recommandé de prendre des précautions de manière à prévenir tout problème de santé lié à l'altitude.

79. Le Centre médical des Nations Unies, situé au rez-de-chaussée du Centre de conférence, dispense des soins d'urgence aux participants et aux membres des délégations assistant à la Conférence. En cas d'urgence médicale ou dentaire, veuillez contacter le Chef du Centre médical des Nations Unies, le docteur Grace Fombad (téléphone : 251 115 515828 ou 517200, extension 88888 ou 448888) ou le service d'ambulance de la CEA (téléphone : 251 115 514202 ou 515828). Le Ministère éthiopien de la santé mettra également en place une infirmerie ouverte 24 heures sur 24, dont l'adresse sera précisée ultérieurement.

#### **Communications téléphoniques**

80. L'indicatif de l'Éthiopie est le 251.

81. Les participants sont encouragés à se munir d'un téléphone portable bibande (900/1 800 MHz). Ethio Telecom vend des cartes SIM prépayées aux tarifs suivants : carte SIM 2G : 30 birr avec un crédit de communication de 15 birr; carte SIM 3G : 60 birr avec un crédit de communication de 15 birr; carte SIM 4G : 300 birr avec un crédit de communication de 15 birr. Les cartes SIM sont activées instantanément au moment de l'achat. Elles sont en vente à l'aéroport, au Centre de conférence de la CEA et dans la plupart des hôtels.

82. On trouvera des précisions dans le manuel à l'usage des délégations publié par le gouvernement hôte ([www.un.org/esa/ffd/ffd3/wp-content/uploads/sites/2/2015/05/Delegates-Handbook.pdf](http://www.un.org/esa/ffd/ffd3/wp-content/uploads/sites/2/2015/05/Delegates-Handbook.pdf)).